

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

CULTURE

**21 / 21\_172 - CINÉ FORUM D'ALBI – 25ÈME ÉDITION DU FESTIVAL LES ŒILLADES – CONVENTION FINANCIÈRE AU TITRE DE 2021**

**L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

CULTURE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021



ID : 081-218100048-20210927-21\_172-DE  
CÉLÉBRATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE AU

**21 / 21\_172 - CINÉ FORUM D'ALBI – 25ÈME ÉDITION DU FESTIVAL LES CÉILLADES – TITRE DE 2021**

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

### **Service pilote : Culture**

#### Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction des affaires juridiques

Elu(s) référent(s) : Marie-Pierre Boucabeille

### **Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur,**

L'association Ciné Forum d'Albi organise du 16 au 21 novembre 2021 la 25ème édition du festival du film francophone Les CÉillades.

Il s'agit de l'un des rares festivals français à être dédié au film francophone. Celui-ci a pour but de toucher un large public : grand public, public en « difficulté » et jeune public. L'édition 2020 a été annulée à la suite de la mise en place du second confinement ; certaines actions ont toutefois pu être reprogrammées en juin et septembre 2021.

La programmation proposée par l'association Ciné Forum d'Albi se veut riche et éclectique avec plus de soixante films projetés, trois cinémas partenaires à Albi (Lapérouse, salle Arcé, les Cordeliers) et plus de quarante invités (réalisateurs, acteurs, professionnels). D'autres projections auront lieu dans le Tarn (Pampelonne, Saint-Paul Cap de Joux, Montredon Labessonnié, le Garric et Puylaurens).

Le programme de cette 25ème édition s'articule autour de longs et courts métrages en compétition, de films présentés en avant-première mais aussi de nombreuses actions de médiation avec les écoles d'Albi (création d'un film avec des classes de primaire, analyse filmique, etc.) et à destination du grand public (débat, échanges).

Cette édition bénéficie de deux nouveaux partenariats avec ARTE France cinéma et avec le Centre Wallonie Bruxelles qui promeut la culture belge francophone à Paris et en France. Le directoire d'ARTE et les représentants du cinéma belge francophone seront présents à Albi pendant le festival. Ces partenariats sont un atout majeur tant pour la programmation que pour la communication et la notoriété du festival.

Considérant que cet événement contribue à l'attractivité de la ville d'Albi,

Considérant les actions de médiation et d'éducation à l'image développées dans le cadre du festival à destination du jeune public,

Considérant le nombre élevé de partenaires albigeois impliqué dans l'organisation de ce festival,

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 18 000 € (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum d'Albi pour l'organisation de la 25<sup>ème</sup> édition du festival les CÉillades 2021.

Il est demandé pour cela au Conseil municipal d'approuver le projet de convention financière ci-après annexé et d'autoriser madame le Maire à signer la dite convention avec l'association Ciné forum d'Albi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-après annexé,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 18 000 € (dix huit mille euros) à l'association Ciné Forum d'Albi pour l'organisation de la 25ème édition du festival les Œillades du 16 au 21 novembre 2021.

**APPROUVE**

les termes du projet de convention financière avec l'association Ciné Forum d'Albi ci après annexée.

**AUTORISE**

madame le maire à signer la convention financière au titre de l'année 2021 ci-après annexée.

**DIT QUE**

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 30, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Le versement de ladite subvention sera réalisé en deux temps conformément aux modalités prévues dans la convention : 80 % suite au vote du Conseil municipal et à la signature de la convention, les 20 % restant sous réserve de présentation du budget réalisé attestant de la mise en place du projet conformément au prévisionnel.

**PRÉCISE QUE**

l'Association Ciné Forum d'Albi sera tenue d'apposer en retour le logo de la ville d'Albi et de faire mention de l'aide de la Ville dans l'ensemble de sa communication relative à ce projet.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021 if de Tourisme

ID : 081-218100048-20210927-21\_172-DE

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*